

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2008

---

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 330 Rect.

présenté par

Mme Pérol-Dumont, M. Sirugue, Mme Marisol Touraine, M. Cahuzac,  
Mme Hoffman-Rispal, M. Philippe Martin, M. Lurel,  
Mme Delaunay, M. Marsac, Mme Oget, M. Rogemont, Mme Carrillon-Couvreur,  
M. Liebgott, Mme Génisson, M. Gille, Mme Iborra, M. Néri,  
Mme Biémouret, M. Bartolone, M. Manscour, Mme Bouillé,  
Mme Robin-Rodrigo et Mme Crozon  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant :**

Les collectivités territoriales pourront subordonner les aides économiques qu'elles accordent aux entreprises, à l'engagement de ces dernières en matière de création d'emploi à temps complet.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour éviter les effets d'aubaine et le temps partiel subi par les salariés, les collectivités territoriales qui distribuent des aides économiques aux entreprises doivent pouvoir disposer de la possibilité de moduler ces aides en fonction de la politique de recrutement, notamment en matière de temps de travail des emplois créés (à temps complet) et de leur pérennité.